

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

**Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers**  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

**BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR**

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

## Les Lois scélérates

Nous avons les « conventions scélérates » (des compagnies de chemins de fer) qui n'étaient point à dédaigner dans leur essence. Nous possédons maintenant les « Lois scélérates ».

Quelles sont ces lois ? Patience : la seule désignation du groupe parlementaire qui en requiert l'abolition suffira pour vous édifier. Les promoteurs de la chose sont MM. Gérault-Richard et « plusieurs de ses collègues ». Il s'agit, tout bonnement, d'abroger les lois des 12 décembre 1793 et 28 juillet 1894 sur les menées anarchistes, ces maudites lois refrénant et punissant même les fantaisies chimiques et autres de nos aimables grisoutiniers. La proposition Gérault-Richard — vous ne vous en doutez guère — n'a, en somme, d'autre but que l'apaisement social définitif.

M. Gérault-Richard et ses amis ne semblent pas attester d'eux-mêmes l'authenticité de cet apaisement, si on en juge par les propres termes de leur exposé : « L'émotion indignée (l'indignation suffisait, il y a pléonasme) que soulevèrent dans toute la France républicaine les lois dont ils demandent l'abrogation dure aussi vive qu'au premier jour et n'est pas près de s'apaiser. L'heure est venue de réparer une erreur commise au détriment de la République, en une période de désarroi qu'exploiteront dans un but avoué de réaction des hommes aujourd'hui disparus et condamnés sans recours par l'opinion, etc., etc. »

Il n'est peut-être point superflu de faire remarquer que la loi « scélérate entre toutes » de 1894 a été votée par la majeure partie des radicaux, notamment par M. Léon Bourgeois qui serre aujourd'hui, sans rancune ni morgue, la main de M. Gérault-Richard et de ses compagnons. Depuis l'an dernier, sauf à l'époque du procès des Trente, personne n'en souffrait ; on ne peut citer ni incarcération sérieuse de révolté, ni « ascension de l'abbaye de monte-à-regret » exécutée par quelque fils du jovial Caserio. Et voilà, tout d'un coup, que, au retour de la cavalcade d'Angers, encore sous l'influence du notable « pied de porc » qu'il a joué dimanche dernier aux amis de Saumur, M. Gérault-Richard vient de percevoir que les lois en question vont — d'ici quelques jours, si on ne les supprime ex-abrupto — abolir, sans crier gare, la liberté, répandre partout la terreur comme dans « Les animaux malades de la peste », ramener la France au régime de la Bastille et des lettres de cachet ; que ces monstrueux décrets oppriment, étouffent, asphyxient le pays et que M. Gérault-Richard ne recouvrera sa pleine respiration qu'après la radiation de nos Codes des tyranniques articles que nous avons cité plus haut.

Je comprends l'indignation de MM. Gérault et amis, et je partage leur consciencieux navrement.

Il est vrai que les réactionnaires, les partisans du maintien de ces formules draconiennes pourraient objecter, non sans apparence de raison, que les pétitionnaires abusent un peu de la métaphore ; que, contrairement à leurs assertions, le gouvernement ne manifeste pas du tout l'intention de reconstruire la Bastille qu'il ne saurait où loger ; qu'il serait im-

possible de signaler la moindre déportation en masse et qu'on n'a point renouvelé les cruautés de la loi de sûreté générale. Les esprits impartiaux ont, même, constaté que, depuis le recours aux mesures préventives recommandées par la prudence élémentaire, MM. les anarchistes ont suspendu les facéties de la bombe et du couteau.

Trompe-l'œil, ce calme apparent. Prêtez l'oreille et vous entendrez, dans le vent des bourrasques, dans les flots de la crue, les plaintes d'un peuple à l'agonie, le long gémissement des bons citoyens en deuil de la liberté de tout faire et de tout casser !

En vérité, l'homme indépendant serait, à cette époque, tenté de se briser la tête contre les murs.

Comment, en France, le sol natal du progrès, où la dynamite et ses dérivés se perfectionnent et s'affinent de jour en jour, où les nobles martyrs ont laissé des rejetons qui perpétueront — nous l'espérons bien — en les corsant, les procédés paternels et autres, dans l'univers qui se targue de civilisation, il ne serait plus permis de lancer une marmite au milieu d'une Chambre de députés, de faire sauter un poste de police, de démolir une boutique de troquet, de lâcher des grenades nouveau modèle à travers les jambes des consommateurs de restaurants et de cafés, de pulvériser les églises, de coucher au niveau du pavé les monuments délétères qui entravent l'air et la vue ! On n'aurait plus le droit, la faculté d'éventrer, de temps à autre pour l'exemple, au besoin pour satisfaire un plaisir, un caprice particuliers, quelque monarque exotique ou voisin, et à défaut de monarque un vulgaire Président de République ! A quoi donc servirait la science, si on n'expérimentait et n'utilisait ses trouvailles ? La dynamite est l'une des plus indispensables conquêtes de l'intelligence et de l'activité humaines. Toute découverte doit recevoir son application immédiate, sinon à quoi bon ! Conspuons la science, et retournons au XVI<sup>e</sup> siècle avant les chrétiens.

Vous avez un million de fois raison, M. Gérault-Richard et votre compagnie. Je joins mes larmes aux vôtres, mes réclamations à vos desiderata. La liberté absolue, illimitée, tel est mon programme. « En avant, marchons, contre les... »

Mais voici une note qui jette quelque froid sur mon enthousiasme.

On lit, dans l'*Eclair* d'aujourd'hui, ces quatre lignes :

M. Gérault-Richard, d'accord avec le groupe socialiste, a décidé d'ajourner jusqu'à la rentrée des vacances de Pâques le dépôt de la proposition d'abrogation de la loi sur les menées anarchistes.

Dites donc, M. Gérault-Richard, à quel propos ce recul ? Est-ce que vous « caleriez » par hasard ?

O ma dernière illusion !

## Le Droit d'Accroissement AU SÉNAT

Voici les nouveaux amendements qui viennent d'être déposés au Sénat.

Amendement déposé par MM. de Marcère et Bardoux :

« Paragraphe premier de l'article 4.

» A la fin du premier alinéa ajouter ceci :

« La valeur de ces biens sera déterminée

comme au cas de mutation de ces biens par décès. »

Amendement de M. Biré :

« Art. 4. — Le régime fiscal des associations civiles ou religieuses légalement reconnues résultant des lois du 20 février 1849, 30 mars 1872, 28 décembre 1884 et 29 décembre 1884 est modifié comme suit :

« Elles paieront sur leurs immeubles :

» *Premièrement.* — La taxe des biens de mainmorte représentative des droits de mutation entre vifs et par décès qui est établie par les lois des 23 février 1849 et 30 mars 1872.

» *Deuxièmement.* — Sur leur capital mobilier une taxe de 0 fr. 12, décimes compris, par 100 fr. de leur capital mobilier, qui par assimilation à la taxe de mainmorte représentera les droits de transmission entre vifs et par décès sur les biens meubles.

» Art. 5. — Dans toutes les sociétés ou associations civiles non reconnues, quelque soit leur objet, dont les statuts admettent les accroissements opérés par suite de clauses de réversion entre leurs membres, les accroissements seront assujettis, lorsqu'ils se réaliseront, au droit de mutation à titre onéreux suivant la nature des biens existants au jour de l'accroissement.

» Seront soumis au même droit, suivant la nature des biens, les cessions de part faites entre vifs au profit des membres de l'association ou d'étrangers.

» Le bénéfice de la réversion ne pourra s'opérer qu'au profit des associés primitifs ou de leurs cessionnaires nonobstant toute clause d'adjonction qui sera réputée non écrite.

» L'acte de société entre les parties contractantes sera enregistré dans les trois mois de sa date à peine de double droit.

» Art. 6. — Les omissions et insuffisances d'évaluation dans les déclarations faites, pour être établies comme au cas de mutation par décès et seront frappées des mêmes pénalités.

» Art. 7. — Est abrogé l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884 et tout ce qu'il a de contraire à ce que dessus. »

## INFORMATIONS

**Lettre de M<sup>sr</sup> Perraud**

M<sup>sr</sup> Perraud, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon, vient d'adresser, au clergé et aux fidèles de son diocèse, une lettre prescrivant des prières pour appeler la protection de Dieu sur le corps expéditionnaire envoyé à Madagascar.

**Le droit de réquisition**

Autorisation vient d'être donnée aux commandants de corps d'armée pour exercer, du mois de juillet à la fin du mois de septembre, le droit de réquisition des emplacements nécessaires aux régiments sous leurs ordres pour y exécuter les exercices en terrains variés.

Ceux-ci seront choisis dans les environs des garnisons de ces régiments qui ne pourront en prendre possession qu'après l'enlèvement de tout ou partie des récoltes, et sous recommandation expresse de limiter les dégâts au strict minimum.

Ces dégâts, toujours impossibles à éviter, donneront lieu à indemnité au profit des parties lésées, propriétaires ou fermiers, et seront évalués conformément aux prescriptions de la loi des réquisitions.

**Sinistre commercial**

On télégraphie de Rodez :

« La Compagnie des aciéries de France a fait apposer aux chantiers des mines de plomb argentières de la Baume, près Villefranche, des affiches annonçant l'arrêt du travail à partir du 15 avril. Cette détermination a été prise par le conseil d'administration.

**Le socialiste Delague**

On écrit de Marseille que le socialiste Delague, ex-conseiller municipal et adjoint au maire de Marseille, qui a été récemment acquitté par la cour d'assises d'Aix, a été condamné avant-hier par le tribunal correctionnel à quatre mois de prison et 25 francs d'amende pour abus de confiance.

**Déraillement sur la ligne de Roanne à Saint-Etienne**

Roanne, 5 avril. — Ce matin, le train de marchandises 8164, qui doit arriver à Roanne à 6 h. 34, a déraillé entre le coteau et Saint-Cyr-de-Favières, ligne de Roanne à Saint-Etienne. La cause de l'accident est la rupture des essieux d'une voiture. Vingt wagons sont brisés. Il n'y a pas d'accident de personne. Les deux voies sont obstruées et l'on sera obligé, pendant deux jours, d'opérer un transbordement.

**Caissier disparu**

Caen, 5 avril. — M. de la Maillerie, caissier de la succursale de la Banque de France à Caen, a disparu depuis trois jours de son domicile.

Depuis ce moment on ignore ce qu'il est devenu. Aucun déficit, aucune inexactitude n'ont été constatés dans la caisse ou dans les écritures de M. de la Maillerie, qui avaient d'ailleurs été tout récemment vérifiées par l'inspecteur des finances.

C'est le deuxième incident de ce genre qui se produit à Caen depuis moins de quinze jours. Le 22 mars dernier, M. Edgar Mary, marié et père de famille, a également quitté son domicile et n'a pas reparu.

**Explosion en Belgique**

La nuit dernière, deux formidables détonations jetaient l'émoi dans la commune d'Aygem (Belgique). A cinquante mètres à la ronde du lieu de l'explosion, les vitres des maisons volaient en éclats et les arbres bordant la route étaient fortement endommagés.

Une maison venait d'être en partie détruite par la dynamite, et il est réellement prodigieux que les habitants n'aient pas été victimes de l'explosion.

Un malfaiteur avait placé plusieurs cartouches, deux, présume-t-on, sur le seuil de la fenêtre du rez-de-chaussée de la maison occupée par les frères Gustave et Jean de Meyer, cultivateurs.

**Explosion à la Nouvelle-Orléans**

Nouvelle-Orléans, 5 avril. — Une terrible explosion a eu lieu ce matin dans un café situé en face du marché français. Il y a eu quinze morts et plusieurs blessés.

**Epidémie de suicides en Danemark**

A Copenhague, on est en émoi depuis quelques jours à la suite d'incidents mystérieux dans la police. L'autre jour, le chef de la police secrète, M. Carsten Petersen est mort subitement : le jour même de l'enterrement, M. Rodolphe Petersen, son adjoint, est tombé comme foudroyé dans les bureaux de la police secrète. Hier, M. Korn, chef de la police de santé s'est brûlé la cervelle dans ses bureaux. On se perd en conjectures sur ces trois cas.

3 avril 1895.

Le marché sans être absolument ferme est cependant bon en général mais n'est guère animé que sur certaines valeurs. On peut espérer que les circonstances qui ont signalé la liquidation ont épuisé tout leur effet.

Le 3 0/0 est à 103.10 sans animation.

Animation assez grande aujourd'hui sur les sociétés de crédit. Le Foncier s'avance à 917.50. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 830.

La Société générale, sur laquelle on a détaché aujourd'hui un coupon de 6.25, est à 493.75.

Très bonne tenue de nos grands chemins. On a détaché aujourd'hui un coupon sur l'Orléans.

Le Suez est calme à 3,432.50.

Les fonds étrangers sont en général assez bien tenus. L'Italien cote 88.55. L'Extérieure, ex-coupon de 1 fr., se traite à 73.3/32. Les fonds ottomans sont calmes avec une nuance de faiblesse.

En Banque, le Bon foncier de la Gulf-Lands est à 28.75.

L'action des Grandes fabriques de papier de Paris cote 104.25.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 6 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 10°
Midi,	762 m/m	au-dessus 15°
Haussé,	» m/m	
Baisse,	8 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 4°

### SAUMUR

#### Arrestation d'un... « Sénateur »

Rassurez-vous : il n'y aura pas de scandale politique. A Saumur, on applique le titre de « sénateur » aux personnages ambigus qui ont élu une sorte de domicile toléré sur les degrés du bureau de la Poste.

Avant-hier soir, au moment où passait le gendarme Séquier, un des « sénateurs » le saisit par le bras et sollicita un prêt de 60 centimes « pour boire une bouteille ». Le gendarme gourmanda vivement ce quémendeur qui paraissait abondamment imbibé et se dégagea. Mais l'ivrogne happa de nouveau Séquier et insista de façon tellement rasante, que le gendarme le conduisit dardé au violon.

Le lendemain matin, Séquier vint interroger le « sénateur » dégrisé qui déclara se nommer Pinet, exerçant, de temps à autre et faute de mieux, la profession de portefaix, pour le moment sans domicile. Conduit, sur le champ, devant M. le Procureur de la République, Pinet a été mis en liberté provisoire, après, toutefois, qu'un procès-verbal pour ivresse et mendicité eût été dressé contre lui.

#### Musique des Écoles communales

Demain dimanche 7 avril, à 3 heures 1/2, à l'occasion de l'Assemblée des Récollets, la Musique des écoles communales exécutera, dans le Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

- 1° *Fin Guidon*, allègre (Bisch)
- 2° *France*, chœur à trois voix (A. Thomas).
- 3° *Carmen*, fantaisie (Bizet).
- 4° *Timbre-poste*, pas redoublé (Bisch).

#### Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Dans sa séance du 30 mars dernier, la Chambre Consultative a décidé qu'une pétition serait adressée à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie et au Conseil Général de Maine-et-Loire pour protester contre la décision de la Chambre de Commerce d'Angers refusant un avis favorable à la transformation de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce.

La pétition ci-dessous sera présentée à domicile à la signature des électeurs de la Chambre Consultative. Les électeurs auxquels elle ne serait pas présentée pourront signer les exemplaires déposés chez MM. Sabatier, vice-président, et Chaussepied, secrétaire de la Chambre Consultative.

### PÉTITION

Adressée à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, et à MM. les Membres du Conseil Général de Maine-et-Loire.

« Les soussignés, membres de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, ont l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la demande de transformation de ladite Chambre en Chambre de Commerce.

« Cette demande, formulée dans une délibération du 24 février 1894, a été soumise, suivant les instructions préfectorales, à la Chambre de Commerce d'Angers, laquelle, malgré nos réclamations, ne nous a pas fait connaître son rapport. Ce n'est que par la voie de la presse que nous avons appris que cette Compagnie nous refusait son approbation, malgré les AVIS FAVORABLES déjà donnés par le Tribunal de Commerce, le Conseil d'arrondissement et le Conseil municipal de Saumur.

« Dans l'impossibilité absolue de discuter des arguments qui ne nous ont pas été communiqués, nous croyons devoir vous signaler brièvement les principales considérations qui ont motivé notre requête.

« L'arrondissement de Saumur, l'un des plus importants du département, possède une agglomération de spécialités toutes locales : les Vins Mousseux, la Bijouterie Religieuse, la Distillerie, le Commerce des Grains, etc., etc., dont les intérêts multiples seront évidemment mieux défendus par la Chambre de Commerce que nous réclamons, qu'ils ne peuvent l'être actuellement par celle d'Angers.

« Il nous paraît incontestable en effet que la Chambre de Commerce du chef-lieu, préoccupée des avantages qu'elle peut apporter à son industrie ou à son commerce particulier, doit inévitablement négliger les intérêts des autres villes du département.

« Ce sont ces considérations qui ont décidé l'installation de Chambres de Commerce dans des villes de bien moindre importance que Saumur, telles que Bolbec (12,000 h.), Gray (6,000), sous-préfectures ; Aubenas, Mazamet, Le Tréport, simples chef-lieux de canton, etc.

« Sous le bénéfice de ces observations que nous recommandons à votre haute appréciation, c'est avec la plus grande confiance que nous espérons, Messieurs les Membres du Conseil général, l'appui de votre avis favorable, et que Monsieur le Ministre du Commerce fera droit à notre juste demande. »

Les électeurs soussignés approuvent la présente pétition et réclament instamment une Chambre de Commerce à Saumur.

#### Vélodrome de la Loire

A la Blanchisserie (levée d'enceinte)

Dimanche 14 avril 1895, à 2 heures de l'après-midi, grandes courses à l'occasion des fêtes de Pâques. Six grandes épreuves de vitesse. Courses de tandems. Course de primes.

Prix des places : 1<sup>re</sup>, 2 fr. ; 2<sup>e</sup>, 1 fr. ; 3<sup>e</sup>, 50 centimes.

Tribunes couvertes et confortablement aménagées sont à la disposition du public.

#### A Saint-Cyr

Le congé de Pâques des saint-cyriens commencera cette année le jeudi soir, 11 avril, et se terminera le lundi soir, 22 avril.

#### LE PUY-NOTRE-DAME

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à un article paru dans le *Courrier de Saumur* le 13 mars, je vous prie d'insérer les lignes suivantes :

#### Au contribuable du Puy-Notre-Dame

« Dites donc, M. le contribuable, qui trouvez que tout va mal dans l'administration du Puy-Notre-Dame, vous qui usez si bien des grands mots ronflants pour signaler à l'indignation publique rien, moins que rien, pas même de quoi fouetter un chat, vous n'êtes pas sérieux. Monsieur, si peu sérieux que les copains vous lâchent.... Comment! d'un groupe de contri-

buables que vous formiez il y a trois semaines, vous restez seul aujourd'hui!... Vos amis imitent donc les rats qui s'empressent d'abandonner le navire quand il y a une voie d'eau?... J'en conclus que les rieurs n'étaient pas de votre côté. Il a suffi au maire de mettre des noms propres au bas de vos articles pour que toute la bande prit la volée... sauf vous, mon bon monsieur, qui êtes de la vieille garde et qui vous entêtez à grand tort.

« Allons, tenez, voulez-vous que nous fassions votre portrait? Vous vous y reconnaîtrez, vous allez voir, et les habitants du Puy ne s'y tromperont point. N'êtes-vous pas le personnage goguenard, riche propriétaire, du reste, qu'on voit déambuler par les rues, le chapeau melon enfoncé jusqu'aux oreilles, la bouffarde à la bouche, regardant tout du coin de l'œil et riant dans sa moustache quand il a trouvé une niche à faire.

« Vous voyez que tout le monde vous connaît.

« Alors, ce n'est pas vous qui auriez donné les quarante-cinq sous que le maire a pris sur lui de distribuer, en surplus, aux vingt-deux ouvriers qui avaient travaillé au dépavage de la rue Sainte, pour aller boire un coup? Vous admettez, tout de même, que vous ne flattez pas outre mesure notre localité, quand vous l'appellez bourg pourri, et que vous taxez à un faible prix la conscience de vos concitoyens, lorsque vous dites que le maire, par cette générosité intempestive, a voulu se rendre populaire et s'assurer par reconnaissance cent voix de plus aux prochaines élections.

« Voyons, vous lui en voulez donc beaucoup, beaucoup à ce maire... Tenez, nous jurerions que non, et que cela rentre tout simplement dans nos habitudes de taquinerie; car, que vous le vouliez ou non, vous êtes nétaquin, très taquin, et tous vos articles de journaux ne sont que de grosses farces à l'administration... à moins que... Dame! qui sait ce qui se passe sous votre crâne!

« Quant à vos compères, qu'ils en veuillent beaucoup à M. Boureau, cela ne fait doute pour personne. Pensez donc! les avoir empêché de danser en rond en acceptant la mairie... Ça, c'est un vilain tour joué au vice-sous-Préfet de la Paleine qui avait fait retaper sa maison au mois d'août dernier, y avait même installé un petit musée de famille et tendait un bec énorme pour recevoir l'alonette rôtie sous forme d'écharpe municipale.... Et le monsieur maigre du Champs-de-Mars qui avait dédaigné la place de lieutenant des pompiers, croyant tenir celle d'adjoint! Ah! on comprend que ceux-là ne soient pas contents et cherchent noise à M. Boureau.

« Si vous vouliez exercer votre critique et bien employer le temps que vous donnent vos loisirs, il fallait vous tourner du côté de vos lâcheurs. Vous eussiez vu l'ami X... (celui qui devait offrir une barrique de vin le jour où il serait nommé maire) laisser payer bel et bien par les contribuables le cercueil d'une sienne cousine germaine morte dans la plus profonde misère; vous verriez Z... profitant de sa situation de conseiller municipal et de ses relations avec la haute administration pour se faire donner un alignement fantaisiste, et, après avoir fait consolider sa bicoque qui valait 5,000 francs au plus, en demander maintenant 8,000 sans compter 3,000 fr. de dommages et intérêts pour son locataire! Voilà qui est autrement grave pour les contribuables que les 45 fr. que vont coûter à la commune le redressement et l'élargissement de la rue des Picarils en abattant le mur du frère du maire, ce qui, au moins, est utile.

« Enfin, pour conclure, ne trouvez-vous pas que voila assez d'encre versée puisque la querelle ne sera vidée que l'année prochaine, et qu'il est temps de suspendre vos coups d'épingle qui n'ont pour but trop apparent que de contraindre le maire à laisser la place libre aux bons amis? Cependant, nous ajoutons, pour être justes, qu'on ne dit pas que vous briguiez la place. Allons, enrayez le boniment, d'autant mieux que vous n'êtes pas tout à fait inattaquable non plus et qu'on pourrait vous

égratigner à votre tour, ce que nous ne voulons point pour l'instant.

» Signé : D'AUTRES CONTRIBUABLES. »

### LA BREILLE

#### Représentation d'un drame-mystère

On nous adresse de La Breille le compte rendu suivant :

« Les musiciens de La Breille ont donné, les dimanches 24 et 31 mars, dans la salle de M. Duvau, une matinée réussie de tout point. Le succès que viennent de remporter les jeunes gens de cette commune est fait pour récompenser leur directeur, M. l'abbé Savignard, et encourager son zèle et son dévouement.

« Grande Pastorale, tel était le sujet du drame que nos jeunes acteurs ont interprété avec succès devant un auditoire d'élite. Les situations les plus diverses s'y mêlaient aux contrastes les plus frappants et se déroulaient avec une aisance et un entrain remarquables. Des entr'actes d'un franc comique reposent des scènes élevées où éclatent les plus nobles sentiments de l'esprit humain. Les interprètes se sont montrés dignes des rôles qui leur étaient confiés. Aussi les applaudissements ne leur ont pas été ménagés; et M. Louis Richard, notre conseiller d'arrondissement, qui présidait la dernière soirée, leur a témoigné sa profonde satisfaction.

« Qu'on nous permette d'esquisser à grands traits le scénario de la Pastorale.

« Dans un prologue qui fixe immédiatement l'attention, un vieux berger chante mélancoliquement la chute d'Adam. Abattu de chagrin, il s'assied et s'enlort. Un chœur d'anges expose l'annonciation de Gabriel à Marie; puis, l'orchestre et un chœur d'esprits célestes entonnent un hymne d'allégresse. Au réveil du Berger, succède un Noël qui paraphrase admirablement le cantique de la Vierge.

« Le rideau se lève : nous sommes en Orient chez Melchior, l'un des mages; les trois rois entament, sur l'apparition de l'Etoile, un dialogue suivi de leur départ pour la Judée. C'est le premier acte.

« Deuxième acte : la scène est transportée aux environs de Bethléem; cinq bergers endormis près de leurs troupeaux sont successivement réveillés par le chant des anges; l'un d'eux court avertir le village pendant que les quatre autres se rendent à la Crèche.

« Troisième acte : même lieu, même décor. Les bergers du village accourent, se demandant la portée et le sens de cet événement; mis au courant par leur collègue, ils tiennent conseil, préparent leurs présents et s'en vont adorer le petit dauphin.

« Quatrième acte : le palais d'Hérode; le roi de Jérusalem accueille avec réserve les rois mages, consulte les docteurs de la loi, entre en fureur, rappelle les étrangers et leur parle avec une douceur hypocrite. Les chants sont en rapport avec le caractère des divers personnages.

« Cinquième acte : adoration des bergers, naïfs compliments; offrandes champêtres; entrée solennelle des Mages avec leurs présents. Un ange invite l'assistance à s'unir aux princes d'Orient... et le mystère se termine par un chœur général où éclatent la reconnaissance, la joie et l'amour.

« Puisse ce drame religieux, dû au talent de M. l'abbé Moreau, passer dans nos traditions saumuroises et soulever, à ses représentations futures, les touchantes et saines émotions ressenties par les auditeurs de La Breille. »

#### MARTIGNÉ-BRIAND

##### Le concours de Greffage

Le 28 mars dernier, a eu lieu, à Martigné-Briand, le concours de greffage organisé à la suite du cours de M. Morain, professeur départemental d'agriculture, assisté de M. Abel Oger fils, maître greffeur.

Voici les noms, par ordre de mérite, des candidats qui ont obtenu des diplômes :

- 1<sup>er</sup> prix, M<sup>lle</sup> Victoire Groyer, de Chavagnes. — 2<sup>e</sup>, M<sup>me</sup> Marie Vaultout, de Chavagnes. — 3<sup>e</sup>, M. René Baleine, de Martigné. — 4<sup>e</sup>, M<sup>lle</sup> Marie Gilardeau, de Chavagnes. — 5<sup>e</sup>, M.

Jeanard, de Martigné. — 6<sup>e</sup>, M. Camille Touret, de Martigné. — 7<sup>e</sup>, M. Joseph Chicotéau, de Martigné. — 8<sup>e</sup>, M. Pierre Maugin, de Martigné. — 9<sup>e</sup>, M. Victor Nivellean, de Martigné.

Assistaient à la distribution des diplômes : MM. Chauveau, maire de Martigné; Pascal Poitou, directeur de l'école; Brochard, sous-directeur; Poulain, conseiller municipal; Lucien Bazantay, maire de Chavagnes; docteur Ruais, Chauvet, professeur d'agriculture de l'arrondissement de Saumur; Royer, notaire, etc...

M. le maire Chauveau a remercié MM. Morain et Oger de leur dévouement et de leur zèle, et complimenté les lauréats en les engageant à profiter des excellentes leçons qu'ils ont reçues. Il a exprimé aussi l'espoir que, grâce aux écoles de greffage, les vignobles phylloxérés ne tarderaient pas à être reconstitués, et que la prospérité renaîtrait en Maine-et-Loire.

Très intéressante réunion. Tous nos compliments à MM. Morain et Oger, ainsi qu'à MM. Pascal Poitou et Brochard.

#### CHOUZÉ-SUR-LOIRE Disparition

Mantion, maçon, demeurant à Chouzé-sur-Loire, âgé de 53 ans, taille 1<sup>m</sup>60, a disparu depuis le 24 mars; on présume qu'il serait accidentellement tombé dans la Loire.

Il est vêtu d'un paletot et gilet en drap noir, à côtes, d'un pantalon en drap marron à carreaux et rayures noires, chaussé d'une paire de bottines.

Il est en outre porteur de deux chemises de couleur.

MM. les maires des communes riveraines de la Loire qui pourraient fournir des renseignements à ce sujet sont priés de bien vouloir les faire parvenir à M. le maire de Chouzé-sur-Loire.

#### État Civil de Saumur

##### NAISSANCES

Le 3 avril. — Gabriel-Clovis-Adrien Denize, Grande-Rue, 57; — Georges Millet, rue de Fenet, 55,

#### Notre nouveau Feuilleton

Nous commencerons très prochainement la publication d'un nouveau feuilleton :

### Le Crime de Maltaverne

PAR Charles BUET

Cet ouvrage, plein d'intérêt et écrit avec verve, ne manquera pas d'avoir beaucoup de succès auprès de nos lecteurs.

## MAGASINS du PRINTEMPS SAUMUR

A partir de LUNDI prochain 8 Avril

Mise en Vente Générale

DE TOUTES LES

## NOUVEAUTÉS

DE LA SAISON

Occasions exceptionnelles

A TOUS LES COMPTOIRS

Belle Prime Gratuite Artistique

— Désireux d'être toujours agréables à nos clientes — et quelque sacrifice qu'il en résulte pour nous — nous sommes heureux de leur annoncer que par suite d'un traité spécial passé avec un artiste peintre du plus grand talent — ayant obtenu

Médaille d'Or — 1886 et 1893

et admis au Salon des Champs-Élysées — nous leur offrirons, TOUTE LA SAISON, un BON PRIME — leur donnant droit à un Portrait peint à l'huile sur Panneau de Bois, de 14 sur 10, — exécuté par ce Lauréat de l'Académie de Peinture de France.

— Nous sommes certains que cette nouvelle si inattendue sera très appréciée des Dames et nous vaudra la visite de Tout-Saumur.

— Ce Portrait sera adressé directement de Paris, franco, dans le délai de trois semaines.

AUX ENFANTS. — Grande distribution de Balles en celluloid multicolore.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Semaine Sainte à Séville. — Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 8 au 13 avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 29 mars au 15 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs, par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Ecole fin de siècle :  
L'instituteur. — Qu'est-ce qu'une voyelle ?  
Hésitation de l'enfant. Après un moment de silence :  
— Dame, Monsieur, c'est peut-être la femme d'un voyou.

#### Avis essentiel

La Maison Vaissier fabrique plus de mille sortes de savonnets qui sont toutes très bonnes ; mais sa grande marque est le SAYON DES PRINCES DU CONGO, qu'elle recommande surtout à ses clients. Ce titre figure sur la boîte, sur l'enveloppe et sur chaque pain, avec le nom de l'inventeur VICTOR VAISSIER.

PLACE SAINT-MICHEL

### GONDOLES RUSSES A VAPEUR

Eclairées à l'électricité

DERNIÈRES CRÉATIONS

POUR HUIT JOURS SEULEMENT, DU 31 MARS AU 7 AVRIL

Prix de la course : 20 centimes.

NOUS RECOMMANDONS A NOS LECTEURS CETTE NOUVELLE  
"EQUATEUR" GRAISSE pour VOITURES  
CHARIOTS et ENGRENAGES  
C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc.  
L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)

55 ANNÉES DE SUCCÈS  
GRAND PRIX EXPOSITION UNIVERSELLE LYON 1894  
2 MÉD. D'OR EXPOSIT. UNIVERSELLE ANVERS 1894, etc.  
Alcool de MENTHE  
**RICQLÈS**  
(Le seul Alcool de Menthe véritable)  
Contre les Indigestions, Maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre Grippe et Refroidissements. — EXIGER LE NOM DE RICQLÈS.

Le Gérant, L. DELAUNAY

Ne demandez chez votre Epicier que du



## TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR  
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.  
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

Etude de M<sup>e</sup> G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M<sup>e</sup> L. ALBERT.

## VENTE

Sur saisie immobilière  
EN 22 LOTS, DE

DIVERS IMMEUBLES  
CONSISTANT EN

Une MAISON d'habitation  
Et Dépendances  
Terres et Vignes

Situés commune de Méron, canton de Montreuil-Bellay (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 4 Mai 1895, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requête, poursuites et diligences de M. Jean Langlois, propriétaire, demeurant à Fosse-Bellay, commune de Cizay-la-Madeleine, créancier saisissant et subrogé aux poursuites de saisie immobilière dont il sera ci-après parlé,

Ayant pour avoué constitué Me BARON, avoué près le Tribunal civil de Saumur, Il sera sur et contre :

M. Etienne Guichard, cultivateur, et dame Angélique Neveu, son épouse, demeurant ensemble à Trézé, commune de Méron,

Parties saisies, procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Méron.

Premier Lot

Une maison, sise à Trézé, consistant en bâtiments d'habitation, écuries, granges, toits, greniers, joignant au nord Alexandre Rousseau, au levant le même, au midi Mar-

tin-Tessier et Gault et au couchant le village de Trézé.

Mise à prix ..... 2,000 fr.

Deuxième Lot

Un morceau de terre, sis à la Saulaie, contenant cinq ares vingt centiares, joignant au nord Neveu, au levant un chemin et Rousseau, au midi Rousseau-Aubin et au couchant Boissoneau.

Mise à prix ..... 50 fr.

Troisième Lot

Un morceau de vigne, sis au Moulin-à-Vent, contenant quarante-deux ares soixante-sept centiares environ, joignant au nord Thibault, au levant un chemin, au midi Auguste Boireau, au couchant Poirault.

Mise à prix ..... 100 fr.

Quatrième Lot

1. Un morceau de vigne, sis au Fourneau, contenant environ sept ares quarante centiares, joignant au nord Mainguin, au midi Poireau, au levant Ouyard.  
2. Un morceau de vigne, sis au Fourneau, contenant quatre ares quarante centiares environ, joignant au nord Mainguin, au midi Poirault et au couchant Martin-Tessier.

Mise à prix ..... 25 fr.

Cinquième Lot

Un morceau de terre, sis en Blinette, contenant douze ares huit centiares environ, joignant au nord Auguste Rousseau, au levant Martineau, au midi un chemin et au couchant Poirault.

Mise à prix ..... 20 fr.

Sixième Lot

Un morceau de terre, sis à la Fossée, contenant quinze ares dix-huit centiares environ, joignant au nord et au levant Aubineau, au midi Rousseau et au couchant Poirault ;

Mise à prix ..... 30 fr.

Septième Lot

Un morceau de terre, sis à l'Ecogné-Préault, contenant quatre ares vingt-deux centiares environ, joignant au nord Poirault, au levant et au couchant Duchemin, au midi Martineau.

Mise à prix ..... 15 fr.

Huitième Lot

Un morceau de vigne, traversé par le chemin de fer, sis à la Loche, contenant environ vingt-deux ares, joignant au nord Guinefoleau-Marchand, au levant Plumereau, au midi la route et au couchant Auguste Boireau.

Mise à prix ..... 20 fr.

Nuvième Lot

Un morceau de vigne, sis dans les Champs-de-Panreux, contenant environ seize ares, joignant au nord Mainguin, au levant Bourreau, au midi Berger et au couchant Boireau.

Mise à prix ..... 15 fr.

Dixième Lot.

Un morceau de terre, sis dans les Fondreaux, contenant soixante-neuf ares cinquante centiares environ, joignant au nord Tourault et autres, au levant Guinefoleau-Marchand et Martineau, au midi Aubineau, et au couchant Martineau.

Mise à prix ..... 200 fr.

Onzième Lot

Un morceau de vigne, sur Rochereau, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, joignant au nord Girault, au midi Auguste Rousseau, et au couchant un chemin.

Mise à prix ..... 80 fr.

Douzième Lot

Un morceau de vigne, sis à la Lande, contenant un are cinquante centiares environ, joignant au nord Arsène Fleuriault, au levant René Guyard, au midi et au couchant Charles Fleuriault.

Mise à prix ..... 10 fr.

Treizième Lot.

Un morceau de vigne, sis à la Rimodenaire, contenant environ quatre-vingt-onze centiares, joignant au nord Boissoneau, au levant Robin, au midi Fontaine et au couchant un fossé.

Mise à prix ..... 10 fr.

Quatorzième Lot.

Un morceau de vigne, sis au Champ-Cartin, contenant cinq ares dix-huit centiares, joignant au levant Tenneguin, au midi un chemin et au couchant Lambert.

Mise à prix ..... 40 fr.

Quinzième Lot.

Un morceau de terre, sis dans les Planches, contenant vingt-trois ares quatre-vingt-neuf centiares, joignant au nord Rousseau, au levant un chemin, au midi Aubineau et au couchant Martin-Tessier.

Mise à prix ..... 200 fr.

Seizième Lot

Un morceau de terre, sis au Bas-Puy, contenant vingt-trois ares trente-cinq centiares environ, joignant au nord et au levant et au couchant Berger, au midi un chemin.

Mise à prix ..... 200 fr.

Dix-septième Lot.

Un morceau de terre, sis au Bas-Puy, contenant environ vingt ares vingt-deux centiares, joignant au nord Aubin, au levant Martin Tessier, au midi Ferrand, et au couchant Guinefoleau et Gault.

Mise à prix ..... 100 fr.

Dix-huitième Lot.

Un morceau de terre, sis au Vida, contenant environ six ares quarante-huit centiares, joignant au nord Boireau, au levant un chemin, au midi Samsou, et au couchant Aubineau.

Mise à prix ..... 80 fr.

Dix-neuvième Lot.

Un morceau de terre, sis au Bas-Puy ou Vida, contenant environ vingt-huit ares quarante-sept centiares, joignant au nord un chemin, au levant Guinefoleau, au midi Rousseau, au couchant Boireau.

Mise à prix ..... 200 fr.

Vingtième Lot.

Un morceau de terre, sis dans la Prée-de-Saulaie, contenant environ quarante-sept ares cinquante-quatre centiares, joignant au nord Alexandre Bourreau, au levant un chemin, Martineau et autres, au midi Guinefoleau et au couchant Aubineau et Rousseau.

Mise à prix ..... 700 fr.

Vingt et unième Lot.

Un morceau de vigne, sis au Moulin-à-Vent ou Le Milleraud, contenant environ sept ares, joignant au nord Thibault, au levant et au couchant Auguste Boireau, et au midi une charrière.

Mise à prix ..... 15 fr.

Vingt-deuxième Lot.

Un morceau de terre, sis à la Perrière, contenant environ quatre ares, joignant au nord Bapicault, au levant Ouyard, au midi Boissoneau et au couchant Moreau.

Mise à prix ..... 15 fr.

#### Total des mises à prix

(outre les charges et conditions du cahier des charges) : 4,225 fr.

#### PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ayant été saisis à la requête de M. Victor-Aimé Lamoureux, propriétaire, demeurant à Angers, rue Volnay, numéro 6, ayant pour avoué constitué Me Papin, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, sur M. Etienne Guichard, cultivateur, et dame Angélique Neveu, son épouse, demeurant ensemble à Trézé, commune de Méron, suivant procès-verbal de Me Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Guichard Neveu, parties saisies, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-onze, aussi enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 47, numéros 31 et 32.

Lesdits immeubles ont été de nouveau saisis sur lesdits époux Guichard-Neveu à la requête de M. Jean Langlois, propriétaire à Fosse-Bellay, commune de Cizay-la-Madeleine, ayant pour avoué constitué Me Baron, suivant procès-verbal de Me Papin,

huissier à Montreuil-Bellay, en date des neuf et dix janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, dénoncé aux époux Guichard-Neveu, suivant exploit dudit Me Papin, en date du douze janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, lesquels procès-verbal et dénonciation n'ont pu être transcrits lors de leur présentation à cette formalité le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, vu l'existence sur les registres de la conservation de la précédente saisie sus-énoncée.

Suivant jugement en date du vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré et signifié, le Tribunal civil de Saumur a subrogé le sieur Jean Langlois dans les poursuites de saisie immobilière commencées par M. Lamoureux et par lui abandonnées.

Lecture a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, en date du trente mars mil huit cent quatre-vingt-quinze :

1. Du cahier des charges déposé au greffe, le vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-onze, par Me Papin, avoué de M. Lamoureux, premier saisissant ;

2. Et d'un dire à la suite en date du vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-quinze, fait par Me Baron, avoué de M. Langlois, sus-nommé, créancier subrogé, et ce en présence ou eux dûment sommés des créanciers inscrits et parties saisies ; et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

#### DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant le jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à Me BARON, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;  
Soit au greffe du Tribunal civil à Saumur, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié soussigné.

Saumur, le six avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le six avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case ..... Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, 42.

### Demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> Renier, huissier à Gennes, en date du 4<sup>r</sup> avril 1895, enregistré,

Il appert que :  
Madame Eugénie Gigault, épouse du sieur Victor Blain, ancien sellier à Vanves, près Paris, actuellement sans profession, ladite dame domiciliée de droit avec son mari, commune du Thoureil, mais résidant de fait chez sa mère, M<sup>me</sup> veuve Gigault, dite commune du Thoureil,

A formé contre ledit sieur son mari, demeurant au Thoureil chez ses père et mère sa demande en séparation de biens.

Pour extrait rédigé par moi avoué soussigné, chargé par la dame Blain d'occuper sur sa demande.

Saumur, le 5 avril 1895.  
V. LERAY.

Etude de M<sup>e</sup> FOYER, notaire à Maulévrier.

### A VENDRE A L'AMIABLE

### La MÉTAIRIE de LA CHALOPINIÈRE

Située commune de Coron

Contenant 60 hectares. Bâtimens neufs.

Revenu par bail authentique qui commencera à courir le 23 avril 1895. . . . . 3,900 fr.

S'adresser, pour traiter audit M<sup>e</sup> FOYER.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### Petite Propriété

A VILLEBERNIER

Avenue du Château de Launay, Consistant en maison et Jardin d'agrément et de rapport.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE

### La Propriété de LA MAISON-NEUVE

Commune de Villebernier

Comprenant maison de maître et ferme, le tout d'une contenance de 7 hectares 75 ares.

Libre de toutes charges.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur

### A VENDRE A L'AMIABLE

### UNE MAISON

A Saumur, rue de Bordeaux, 34

Avec Cour, Jardin, Écurie, Remise.

Consulter les affiches pour la désignation détaillée.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire

### A LOUER JARDIN

Entouré de murs et bien arbruté, avec petite chambre, près la gare d'Orléans.

S'adres' à M. B. uois, 5, rue du Petit-Pré.

### A CEDER

Magasin d'Épicerie et Mercerie

Très bonne clientèle.

S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

### A VENDRE

Vieux Journaux et Rogures

S'adresser au bureau du journal.

### CONTRIBUTIONS DIRECTES

Vérification, sans frais, des patentes et autres Contributions. Reclamations en dégrèvement, réduction, remise ou modération.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

### La Nationale

C<sup>ie</sup> d'Assurances contre l'incendie et sur la vie

Assurances

Vie entière, Mixte, Terme fixe RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, rue de l'Ancienne-Messagerie, 9.

### Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent ils?

**SI OUI**  
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médiallé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Commodité, Économie

### LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

### Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

### ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

### IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie

Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 1<sup>re</sup> qualité, le 1/2 kil. 1.40. Entier, 1/2 kil. 1.30

Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

Saumur, imprimerie Paul Godet.

### M<sup>ME</sup> DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Prévient sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesuras, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50

Chaussure femme..... — 10 50

— enfant..... — 9 »

Réparations instantanées.

### PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestris-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc. Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

# A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

ACTUELLEMENT

## EXPOSITION GÉNÉRALE

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES, COSTUMES, BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 4<sup>er</sup> et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

### ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

26 litres pour 25 } Livraison à domicile par 6 litres.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.